

DES ÉQUIPEMENTS AIDÉS PAR L'ADEME ET LE CONSEIL RÉGIONAL

Caisson souffleur 30 m³ : 83 000 € HT

> Aide Région Centre : 30%
(2012 - 2013)

Cet équipement, acquis par une entreprise spécialisée dans le transport en vrac située à Reignac sur Indre, sur le territoire du Pays, Touraine Côté Sud (37) a permis :

- La livraison de plaquettes dans toutes les configurations de silo, ce qui rend techniquement possible et moins onéreux des investissements de petites chaufferies bois.
- De valoriser le savoir-faire régional, le caisson souffleur étant fabriqué par Transmanut (Vineuil – 41)
- D'assurer une livraison locale de bois, en limitant les distances parcourues entre Reignac sur Indre, les plateformes et les chaufferies (60 km Aller-Retour seulement parcourus pour une livraison moyenne)
- De proposer des prestations de service aux autres fournisseurs départementaux ne disposant pas de caisson souffleur



Credit photo : ADEME

Extension de la plateforme des Bois Chauds du Berry à Ardentes (36) : 785 000 € HT > Aide ADEME : 30% (2010 - 2013)

Regroupant plus de 60 acteurs, entreprises de la filière bois la "SA Bois Chauds du Berry" développe ses activités avec ses actionnaires pour plus de 70 % de ses achats et près de 80 % pour ses ventes. Ceci témoigne de l'impact local économique et environnemental de l'entreprise dans la filière bois. La "SA Bois Chauds du Berry" a un chiffre d'affaires annuel supérieur à 2 000 000 €. Elle génère plus de 15 emplois directs et indirects.

Pour répondre à une augmentation de la demande en bois énergie de plus de 10 000 tonnes/an, la SA a investi dans :

- L'aménagement de nouvelles aires de stockage extérieur
- L'extension de la capacité de stockage couvert
- L'acquisition de matériel de broyage fixe
- L'acquisition de nouvelles bennes

Un compte de résultat spécifique à ces investissements fait apparaître un résultat légèrement excédentaire sur la base d'une durée d'amortissement raisonnable de 7 ans.

www.goody.fr



ACQUISITION D'UN CAISSON SOUFFLEUR DE PLAQUETTES FORESTIÈRES PAR L'ENTREPRISE TREMBLAY

Credit photo : ADEME

POUR RETIRER UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION :

ADEME Direction Régionale Centre
pierre-louis.cazaux@ademe.fr
22 rue Alsace Lorraine CS 45805
45058 Orléans Cedex 1
Tél. : 02 38 24 09 16



APPEL À CANDIDATURES 2014 / 2015

APPROVISIONNEMENT BOIS ÉNERGIE



Des projets dans les cartons ?

POUR CANDIDATER :
Prendre connaissance du règlement intérieur et de la plaquette.
www.centre.ademe.fr/les-appels-a-projets-en-region-centre



→ CONTEXTE :



La forêt occupe
→ 22% du territoire régional.



L'accroissement annuel de
la forêt régionale est estimé à
→ 5 millions de m³

Cette surface boisée s'est accrue de
→ 40% en un siècle
avec une moyenne de

le volume exploité chaque
année est de l'ordre de
→ 2 à 3 millions de m³

→ 2 000 ha de plus
chaque année
depuis le début du XX^{ème} siècle.

**La ressource forestière régionale
continue donc de s'accroître
d'année en année.**



**POURTANT,
LA FILIÈRE FORET BOIS
PEINE À MOBILISER
CETTE BIOMASSE
DISPONIBLE**

- L'accès à certains massifs est difficile en période très pluvieuses
- La fiscalité et des contraintes réglementaires incitent peu à une gestion sylvicole dynamique
- La forêt est multifonctionnelle : la production de bois peut être en concurrence avec la préservation de la biodiversité, d'espaces forestiers récréatifs, avec la chasse
- L'offre en bois local n'est pas toujours adaptée à la demande
- Les propriétaires ne sont pas toujours enclins à valoriser leur forêt (La valeur économique du bois apparaît insuffisante, absence de gestion de ce bien,...) Etc...

→ OBJECTIF :

L'objet de cet appel à candidatures est d'inciter à mobiliser du bois pour l'énergie en augmentant la productivité globale grâce à la modernisation de la chaîne d'approvisionnement. **Seuls les équipements dédiés à la mobilisation de bois énergie pour les chaufferies bois automatiques sont concernés.**

Le soutien à la mobilisation du bois d'œuvre ne fait pas l'objet de cet appel.



CLÔTURE DES
CANDIDATURES
30 septembre
2015

→ LES INVESTISSEMENTS ÉLIGIBLES AUX SUBVENTIONS :

Il s'agit des équipements de collecte, broyage, criblage, stockage et manutention, dans la mesure où ils sont prioritairement dédiés, dans le cadre d'un réseau d'approvisionnement organisé, à la gestion d'approvisionnements en **biomasse pour l'énergie** :

→ D'origine forestière, bocagère ou paysagère n'ayant subi aucune transformation avant broyage (référentiel ADEME 2008-1-PF relatif aux Plaquettes forestières, disponible sous :
<http://www2.ademe.fr/>

OU

→ D'origine agricole n'entrant pas en conflit d'usage avec une valorisation matière ou alimentaire (pailles,...).



PORTEUR DE PROJET :



Il est conseillé que le porteur de projet adhère à la charte de qualité « Énergie Bois Région Centre » ou s'engage dans une démarche qualité équivalente.



Le porteur de projet peut être une **entreprise**, une **collectivité**, une **association**...
Seuls les particuliers ne sont pas éligibles.
Il doit s'inscrire dans une **approche territoriale** (les équipements doivent servir à plusieurs chaufferies).



EXEMPLES D'INVESTISSEMENTS ÉLIGIBLES :

LES PLATEFORMES DÉDIÉES AU STOCKAGE DE BOIS ÉNERGIE, AINSI QUE LEURS ÉQUIPEMENTS :

- > Les équipements dédiés au bois énergie (bennes, broyeurs, cribleurs, pelle mécanique,...).
- > Les abris permettant la couverture du combustible avec un plafond d'investissement de 100 €/m³ abrité.

LE MATÉRIEL D'EXPLOITATION FORESTIÈRE UNIQUEMENT DÉDIÉ AU BOIS ÉNERGIE.

DU MATÉRIEL INNOVANT DE CONDITIONNEMENT DE BIOMASSE AGRICOLE POUR L'ÉNERGIE (HORS CARBURANTS ET MÉTHANISATION).

DES APPAREILS DE MESURE PERMETTANT LE DÉVELOPPEMENT D'UNE DÉMARCHE QUALITÉ.

LES CAISSONS SOUFFLEURS DE PLAQUETTES FORESTIÈRES ET TOUT AUTRE MATÉRIEL INNOVANT PERMETTANT D'OPTIMISER LA LIVRAISON DE BIOMASSE ÉNERGIE HORS GRANULÉS.



→ UN IMPÉRATIF : RÉPONDRE À UNE DEMANDE IDENTIFIÉE

La finalité des financements de cet appel à candidatures est de déclencher ou faciliter des investissements de chaufferies biomasse.

- > Le candidat devra convaincre que l'équipement envisagé répondra à un carnet de commandes suffisant en biomasse énergie.
- > Pour cela, la fourniture d'un compte de résultat spécifique à l'investissement, basé sur des hypothèses et des clients explicités, **est obligatoire**.

